L'ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPÉENNES (CIME)

Le Comité intergouvernemental pour les Migrations Européennes — auquel ont adhéré vingt-neuf gouvernements — entre maintenant dans sa neuvième année. C'est en 1952, en effet, qu'il a été fondé afin de soulager, en favorisant l'émigration, les pays européens souffrant d'excédents de population et d'aider par cela les pays d'outre-mer ayant besoin de main-d'œuvre.

Il a permis jusqu'ici l'émigration outre-mer de 965.000 Européens, dont 426.000 réfugiés. Pour financer ces opérations et couvrir les frais des services de la migration et de l'assistance technique, les gouvernements intéressés ont versé 250 millions de dollars. Les frais administratifs n'ont pas dépassé 22 millions de dollars. Dans de nombreux cas, les émigrants eux-mêmes ou leurs répondants outre-mer ont contribué aux frais du transport.

Les émigrants transportés par le CIME jusqu'ici venaient des pays suivants : Italie (270.000), Allemagne (210.000), Autriche (148.000), Pays-Bas (75.000), Grèce (63.000), Espagne (34.000), autres pays (165.000) ; ils se sont installés dans les pays suivants : Australie (275 000), Etats-Unis (176 000), Canada (149.000), Argentine (103.000), Brésil (81.000), Israël (53.000), Vénézuéla (44.000), Uruguay (10.000), Nouvelle-Zélande (9000), Union Sud-Africaine (9000), Chili (6000), Rhodésie et Nyassaland (6000), Colombie (2000), autres pays (42.000).

Dans le plan d'opérations du CIME pour 1960, on prévoit l'émigration outre-mer de 116.000 Européens, dont environ 37.000 réfugiés.